



الإتحاد الجزائري لكرة القدم  
Fédération Algérienne de Football  
رابطة كرة القدم لولاية البليدة  
Ligue de Football Wilaya de Blida



Les clubs sont tenus de se conformer au respect strict des dispositions réglementaires en matière notamment de dépôt des dossiers d'engagement.

## Constitution du dossier d'engagement

### SAISON 2023/2024

1. [Un Bulletin d'engagement](#) dans les compétitions (**Imprimé - Ligue**).
2. [Une Attestation de domiciliation](#) délivrée par le gestionnaire de l'infrastructure sportive concernée dûment homologuée par la Commission d'homologation des stades (**Imprimé - Ligue**).
3. [Fiche d'intégrité](#) (**Imprimé - Ligue**).
4. [Fiche de signalement](#) (**Imprimé - Ligue**).
5. Une copie légalisée de l'agrément du Club.
6. Une liste des membres élus du comité Directeur, mandatés pour représenter le Club auprès de la Ligue et les structures du Football.
7. Quitus délivré par la Ligue d'origine pour les Clubs changeant de Ligue.
8. Le paiement des frais d'engagement et les éventuels arriérés.
9. Une copie de l'assurance de l'infrastructure sportive pour toute la saison sportive 2023-2024.
10. **Le bilan financier de l'exercice 2022**, et le rapport du commissaire aux comptes y afférent.

**Délai de rigueur** : 08 Septembre 2023 au plus tard.

Tout dépôt, entre **cette date** et le 15 Septembre 2023 sera sanctionné par une amende de Vingt mille (20.000) Dinars.

- **Passé ce délai aucun dossier ne sera accepté.**
- **Les dossier incomplet ne sera pas accepté.**



Les clubs sont tenus de se conformer au respect strict des dispositions réglementaires en matière notamment de dépôt des dossiers de licences.

### **Catégories d'équipes à engager obligatoirement**

- Une équipe « **SENIORS** » : Joueurs nés avant le **1<sup>er</sup> Janvier 2005**.
  - Une équipe « **U-19** » : Joueurs nés en **2005 - 2006**.
  - Une équipe « **U-17** » : Joueurs nés en **2007 - 2008**.
  - Une équipe « **U-15** » : Joueurs nés en **2009 - 2010**.
- Une équipe « **U-13** » : Joueurs nés en **2011** (Foot à 8) Facultative.

### **Dépôt des licences**

- La période d'enregistrement des licences « **SENIORS** » est fixée jusqu'au : **28 Décembre 2023**.
- La période d'enregistrement des licences « **JEUNES** » est fixée jusqu'au : **12 Octobre 2023 : 20 licences au minimum**.  
Du **13 Octobre 2023** jusqu'à la **Fin de la phase Aller** : **le reste des licences par catégorie**.

### **Plateforme d'enregistrement en ligne des licences**

Les clubs sont tenus de procéder comme la saison passée, à l'enregistrement des licences de leurs joueurs par le biais de la plateforme mise à leur disposition :

[fafconnect.dz](http://fafconnect.dz)

### **RAPPEL**

- **Les demandes de licences et les dossiers médicaux doivent être imprimés via le site des licences.**
  - **Le dossier incomplet ne sera pas accepté.**
- **Tout dépôt de demande de licence est subordonné au règlement préalable des droits d'engagement applicable au titre de la saison '2023/2024' ainsi que les éventuels arriérés.**
- **Le dépôt et le retrait de licence ne peuvent se faire que par une personne dûment mandatée par le Président du club.**